

# REGISTRE DÉLIBÉRATIONS Séance du Conseil Municipal de Vouvray-sur-Huisne

MARDI 30 juillet 2024 à 20 h 30

**Date de convocation :** 22/07/2024  
L'an deux mil vingt-quatre le trente juillet à vingt heures trente minutes  
Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de M. CIRON Jean-Pierre, Maire.

**Nombre de conseillers :**  
**En exercice : 11**  
**Présents : 7**  
**Pouvoir : 1**  
**Absents : 3**

Etaient présents : M. Jean-Pierre CIRON, Mme Dominique COMBE, M. Roger LEBRETON, Mme Séverine RHETAT, Mme Pauline RAMON, M Christian LAUNAY, Christian AATZ.  
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : M. Stéphane CRUCHET a donné pouvoir à M.  
Etaient absents excusés : M. François THOMELIN, M. Fabien AVIGNON, M. Gonzague De MONTESSON.  
Roger LEBRETON a été élu secrétaire de séance.

Le Procès-verbal du conseil municipal du 25 juin 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## OBJET DE LA DELIBERATION 2024-019 : PROPOSITION DE CONSULTATION MAITRISE ŒUVRE RELATIVE AUX TRAVAUX DE REHABILITATION ENERGETIQUE ET EXTENSION DE LA SALLE COMMUNALE ET SIGNATURE DU DEVIS CORRESPONDANT.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il a une proposition de AMC ARCHITECTE concernant la consultation maîtrise œuvre relative aux travaux de réhabilitation énergétique et extension de la salle communale.

Monsieur Le Maire présente La proposition :

- AMC ARCHITECTE pour un montant de 24 909.00 € TTC .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- valide La proposition AMC ARCHITECTE pour un montant de 24 909.00 € TTC
  - autorise Mr Le Maire à signer le devis AMC ARCHITECTE pour un montant de 24 909.00 € TTC
- et vote avec : voix pour : 8                      voix contre : 0                      Abstention : 0 .

## OBJET DE LA DELIBERATION 2024-020 : Approbation du rapport d'activités de la Communauté de Communes Huisne Sarthoise Année 2023.

Le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal le rapport d'activités de l'année 2023 de la Communauté de Communes Huisne Sarthoise, qui présente le fonctionnement de l'EPCI ainsi que l'ensemble de ses activités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve ce rapport et vote avec : 8 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstentions.

Questions et informations diverses :

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 50.

M. Jean-Pierre CIRON, Le Maire.

